Image not found or type unknown

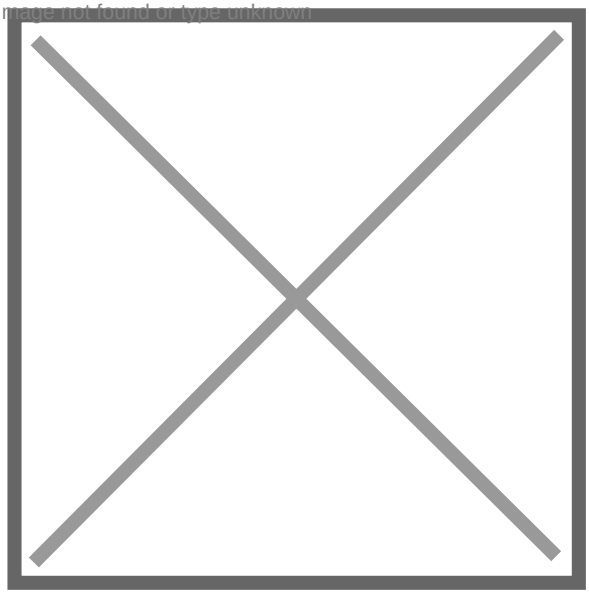

Conduite sous l'emprise de l'alcool

Par **jipi1313**, le **11/01/2011** à **20:57**

Bonjour,
mon épouse a été contrôler avec un taux d'alcoolémie de 0,53 gr mais elle a refusé de se soumettre au contrôle médical.
son permis lui a été retirer 6 mois ;elle a passé la visite médicale obligatoire et vient de le récupérer.Suite à cette affaire elle a perdu son emploi mais son patron vient de la rembaucher ;de plus elle a suivi un traitement contre l'alcool.
C' est la première fois qu'elle a des problèmes avec la justice.
Elle est convoqué au tribunal à AIX EN PROVENCE début MARS.
Elle a reconnu les faits.

Pouvez vous m'indiquer les risques encourus :
amende, points, prison avec sursis.

MERCI

Par **Tisuisse**, le **11/01/2011** à **22:53**

Bonjour,

La fonction RECHERCHER vous aurait permis de trouver ce dossier :
http://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.htm
Tout est là.

Par **quittance**, le **12/01/2011** à **18:39**

Bonjour

Le fait de refuser de se soumettre aux vérifications prévues par les articles L.234-4 à L. 234-6 et L. 234-9 du Code de la route est puni de deux ans d'emprisonnement et de 4500 euros d'amende. et -6pts.

Cordialement

Par **chaber**, le **12/01/2011** à **18:44**

Bonjour

la suspension étant supérieure à deux mois, il faut en faire déclaration à son assureur

Par **billet**, le **14/01/2011** à **12:59**

Bonjour,

comment peut elle avoir refusé de se soumettre aux vérifications de son taux d'alcoolémie alors que vous indiquez qu'elle avait 0.53 gr/l ?

Qu'appelez vous le con,trôle médical ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés